



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 117518

Texte de la question

M. Patrick Roy appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la possibilité pour les médecins de procéder à des dépassements d'honoraires autorisés par le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2007. Cette disposition a été annulée par le Conseil constitutionnel dans sa décision relative mais vient d'être réintroduite par le Gouvernement dans un autre texte législatif. Devant le mécontentement suscité par cette mesure auprès des patients et la grande incertitude qui risque de caractériser sa mise en oeuvre, il lui demande de lui indiquer s'il entend la maintenir.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117518

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 février 2007, page 1208